

des gouvernements fédéral et provinciaux pour le 28 juin. Le ministre peut-il nous informer si le gouvernement a l'intention de nous présenter les mesures se rapportant à une réforme constitutionnelle avant cette date?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): J'espère que le premier ministre fera sous peu un rapport complet à ce sujet à la Chambre. Je signale que le communiqué publié à la fin de la conférence indique que la première mesure à prendre pour les premiers ministres est de soumettre le projet de charte à leurs gouvernements. Si la charte, qui doit être traitée globalement, est acceptée et que cette acceptation est communiquée au secrétaire de la conférence pour le lundi 28 juin, les gouvernements la recommanderont à leurs assemblées législatives et la première étape du processus est donc le rapport que présenteront les premiers ministres à leurs gouvernements respectifs.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question supplémentaire. Le premier ministre nous fera probablement un rapport très détaillé, mais je me demande si le premier ministre suppléant, en tant que chef intérimaire du gouvernement, pourrait nous dire si la date du 28 juin a une signification spéciale?

L'hon. M. Sharp: Non. C'est un lundi, monsieur l'Orateur.

* * *

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES PROJETS AMÉRICAINS DE VENTES À LA CHINE CONTINENTALE ET À L'URSS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE CANADA

M. S. Perry Ryan (Spadina): Ma question s'adresse au ministre sans portefeuille responsable de la Commission canadienne du blé. Comme il est évident que les États-Unis vont pousser vigoureusement leurs ventes de blé en Chine continentale et en URSS, le ministre s'attend-il à une augmentation du volume de la production de blé des États-Unis ainsi qu'à une réduction des prix à l'exportation dans ce pays?

M. l'Orateur: A l'ordre, je doute que cette question soit réglementaire. Le député invite le ministre à scruter l'avenir. Je ne suis pas sûr qu'il y ait lieu, pour la présidence, d'estimer que cette question ne devrait pas être posée en ces termes mais, du point de vue de la procédure, elle ne semble guère valable. Le député voudra peut-être la poser autrement.

M. Ryan: Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre face à l'évolution fort préoccupante qui se dessine de l'autre côté de la frontière?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé est restée en contact étroit avec nos principaux clients et il va de soi qu'elle continuera à agir dans ce sens. Ainsi que la Chambre en a été avisée l'autre jour, nous sommes attachés au principe d'une commercialisation ordonnée, et nous allons faire en sorte que ce principe continue à être respecté de par le monde.

[Plus tard]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre comptable de la Commission du blé une question qui fait suite à celle du député de Spadina. En l'absence d'une entente sur l'établissement des prix à la suite de la dernière conférence sur l'Arrangement international sur les céréales, le ministre ou son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, prendrait-il sur lui de consulter le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis pour discuter de l'annonce récente concernant l'entrée de ce pays sur le marché de la Chine, afin d'éviter une guerre des prix dans l'avenir?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous tâcherons par tous les moyens d'assurer une commercialisation ordonnée. Les signataires de l'Arrangement international sur les céréales sont convenus de continuer à examiner minutieusement cette question et de discuter de nouveau d'arrangements précis en matière de prix lorsqu'une entente se révélera possible.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE DEMICHER—LES CONSTATATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps le ministre du Travail a informé le député de Winnipeg-Nord qu'il avait autorisé une enquête, dans l'affaire Demicher, sur une allégation de discrimination dans la Fonction publique. Le ministre peut-il nous dire si l'enquête est terminée et s'il peut faire rapport à la Chambre?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette affaire a fait grand bruit. M. Demicher a dit avoir été victime de discrimination dans la Fonction publique. En vertu des pouvoirs que la loi sur les justes méthodes d'emploi confère au ministre du Travail, j'ai délégué mes pouvoirs d'enquête au professeur Tarnopolsky. On m'a informé avant mon arrivée à la Chambre aujourd'hui que le professeur avait terminé son enquête. Toutefois, je n'ai pas eu l'occasion d'analyser le document qui doit être dans mon bureau.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le rapport sera-t-il déposé?

L'hon. M. Mackasey: On n'a pas l'habitude de déposer ou de rendre publics les documents relatifs à ce genre d'enquêtes, mais à cause de la publicité qui entoure cette affaire, on ferait plus de tort à M. Demicher et aux autres personnes en cause en ne déposant pas le rapport, pour une raison quelconque. Je tiens à évaluer le rapport, selon la coutume, pour m'assurer qu'aucun préjudice involontaire ne sera fait à personne et je ferai connaître ma décision demain.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps nous manque et nous arrivons même à la fin de la période des questions. La présidence donne la parole au député de Halifax-East Hants et au député de Mackenzie pour une question supplémentaire avant de passer à l'ordre du jour.